

## Rapport de la commission au Conseil communal

**Date de la séance :** 18 mai 2026.

**Titre :** **Construction de collecteurs EC EU en système séparatif –  
Demande d'un crédit de construction.**

**Préavis n° :** **13/2026**

**Rapport n° :** Cliquez ici pour entrer du texte.

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis/rapport municipal était composée de :

PLR 1 : M. Jean-Marc MOREL

PLR 2 : M. Rosario MONTE

PLR 3 : M. Claude MATTER

PS 1 : M. Alano CAUDERAY

PS 2 : M. Jean-Marie COOWAR

Verts.es 1 : M. Nicolas Hausel

Verts.es 2 : -

Vert'lib : -

EP : M. Ernest Corbaz

*président rapporteur*

Représentant-e-s de la Municipalité : M. Roland Perrin

### Introduction

La commission s'est réunie pour traiter le préavis 13/2026 le 18 mai 2026. La parole est donnée à M. Le Conseiller municipal Roland Perrin qui nous précise que ces travaux sont entrepris dans la continuité du programme de mise en séparatif du système d'évacuation des eaux de la commune. L'opportunité de planifier ces travaux en lien avec la réfection de la conduite de gaz par les SIL permet de réduire le coût à charge de la commune et d'organiser une seule et même opération.

### Discussion générale

La commission demande si le montant budgété de CHF 407'000.- pour les travaux de génie civil comprend la participation de 10% des SIL. N'ayant pu préciser ces chiffres en séance de commission et dans les délais de rédaction du rapport, M. Le Conseiller municipal Roland Perrin répondra à cette demande en plénum.

La commission des finances propose à l'unanimité de ses membres l'adoption de ce préavis.

### Amendement-s

**Non**

Soumis au rapport de la CoFin

**Oui**

### Vœux/questions

**Non**

### Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis n° 13/2026 adopté par la Municipalité le 13.04.2026.

Le président rapporteur de la commission



Epalinges, le 26 mai 2026